



Vrai ou faux document

Par **Dan3333**, le **21/07/2025 à 12:17**

Bonjour

J'ai reçu un document de Notoriété-Succession et je me demande si ce n'est pas une arnaque.

Il proviendrait d'un avocat, seulement, il y a plusieurs fautes d'ortographe, sur le même document, tout y est indiqué, les montants des biens et combien toucherait une personne en particulier.

Tout cela me paraît franchement bizarre.

Comment puis-je le savoir, s'il vous plaît ?

Merci

Cordialement

Par **jodelariege**, le **21/07/2025 à 13:04**

bonjour

d'où vient ce document? d'une étude de notaire? il faudrait en dire plus...

Par **Louxor_91**, le **21/07/2025 à 13:16**

et déjà dire bonjour...

Par **Dan3333**, le **21/07/2025 à 13:35**

Excusez-moi, j'avais mis Bonjour, il est passé au travers.

Je peux vous le faire parvenir par mail, si vous voulez en prendre connaissance ?

Merci

Par **Rambotte**, le **21/07/2025 à 14:46**

Il n'y a pas de mail sur le forum.

Dites-nous :

- Par quel canal de communication vous l'avez reçu ?
- Qui est son auteur (pas le nom, mais la qualité, voire de quel pays est-il) ?
- Qui est le défunt ? Une personne que vous avez pu connaître ?
- Que demande-t-il que vous fassiez ? Fournir des coordonnées bancaires, payer une somme d'argent provisoire...

Et vous avez le droit de recopier (avec les éventuelles fautes d'orthographe) le texte (anonymisé) du document.

Par **Louxor_91**, le **21/07/2025 à 15:46**

Bonjour,

c'est quoi un document de succession ?

Par **Rambotte**, le **21/07/2025 à 16:44**

J'imagine pour ma part un document annonçant que le destinataire est héritier ou légataire.

Par **janus2fr**, le **07/08/2025 à 07:51**

Bonjour,

Ce document a bien un titre ou un objet ?

Par **Dan3333**, le **07/08/2025 à 08:50**

Fait Maître.....avocate....

ACTE DE NOTORIÉTÉ- SUCCESSION

Cet acte est fait pour établir la qualité d'héritier dans la succession de:

Monsieur.xxx née le tant à ...de nationalité française décédé le...à Bruxelles en Belgique
demeurant de son vivant a Milan, Italie.

Se sont présentés devant le notaire soussigné, les personnes ci-après nommées, lesquelles
declarent être les héritiers du défunt :

Madame untel née le...à...retraité, épouse du défunt;

Madame Untelnée le..à..fille du défunt ;
Monsieur Untel née le.. à.. ,fils du défunt ;
Monsieur Untel née le..à.., fils du défunt.
Les héritiers susnommés justifient leur qualité par les pièces suivantes :
Etc....
L'actif successoral se compose de:
Plusieurs biens immobiliers avec des sommes...,
Compte bancaire avec une somme.,
Une voiture particulière de telle somme,
Total Actif brut de: somme de tant.
Les parties déclarent sur l'honneur que, sauf erreur ou omission, aucun autre héritier ou légataire n'est connu à ce jour, qu'aucune donation entre époux n'a été retrouvée, et qu'aucune opposition ou revendication n'est en cours sur ladite succession.
Les signatures et le Tampon de l'avocate.
Il y a plusieurs fautes d'orthographe : au moins 7
Est-ce que l'actif successoral doit être indiqué sur un même document?
On demande 800 euro pour, un acte de décès soi-disant erroné?
Voilà la situation.
Merci de vos conseils
Cordialement

Par **jodelariege**, le **07/08/2025** à **09:28**

bonjour

à quel titre seriez vous héritier ? vous êtes un fils? car les héritiers directs sont déjà nommés

par ailleurs il suffit d'aller lire les avis de décès avec le nom du défunt et de sa famille pour pouvoir faire un faux document

attention je ne dis pas que c'est un faux document mais il faut prendre des précautions;

ne pourriez vous pas prendre contact avec le notaire pour vérification?

on vous demande les 800 euros de quelle façon? par ticket PCS ou autre?

Par **Pierrepauljean**, le **07/08/2025** à **09:33**

bonjour

avez vous vérifié l'identité de ce "notaire" auprès de la chambre départementales des notaires?

Par **Dan3333**, le **07/08/2025** à **09:41**

Rebonjour,
Les contacts sont uniquement par messages.
Représentant la fille qui est handicapée.
J'ai demandé des documents officiels que l'on m'a refusé.
L'argent serait à mettre sur le compte de la fille(RIB)
Personnellement, vu le nombre de fautes, les erreurs, j'ai demandé l'avis d'un notaire:
Il n'a pas trouvé l'avocate dans le fichier des notaires, ni des avocats au barreau.
Tout ceci pour en revenir au document qui, pour moi, est faux.
Merci
Cordialement

Par **Dan3333**, le **07/08/2025 à 10:08**

bonjour

avez vous vérifié l'identité de ce "notaire" auprès de la chambre départementales des notaires?

Bonjour,
Oui, cette avocate n'y est pas et n'est pas non plus dans le Conseil Supérieur Notarial, elle n'apparaît pas dans l'ordre des avocats également.
J'ai consulté:
Les avocats.org, comme on me l'a conseillé, pas trouvé également.
Cordialement

Par **Visiteur**, le **07/08/2025 à 10:11**

Bonjour,

Si on vous demande de l'argent, fuyez c'est une arnaque.

Par **Dan3333**, le **07/08/2025 à 10:22**

Bonjour,

Si on vous demande de l'argent, fuyez c'est une arnaque

C'est justement le cas.
Au vu de toutes les réponses que j'ai, je décide d'aller à la gendarmerie lundi déposer le dossier, j'ai tout enregistré, même les conversations avec la fille.
Merci de vos conseils.
Bonne journée
Cordialement